



REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU PLAN

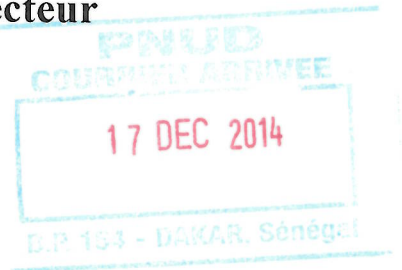
DIRECTION GENERALE DES FINANCES

DIRECTION DE L'INVESTISSEMENT *W*

006559
N°-----MEFP/DGF/DI/DPP/sd *W*

Dakar, le **17 DEC 2014**

Le Directeur



Objet : Révision budgétaire du PRODES

Référence : Votre lettre PRG/219 en date du 25/11/2014

Madame la Représentante Résidente,

Faisant suite à votre lettre visée en référence, je vous fais tenir, ci-joint, une copie de la révision budgétaire du Programme de Renforcement des Dynamiques locales de Développement Economique et Social (PRODES), dûment signée par mes soins.

Je vous en souhaitant bonne réception et vous prie d'agréer, **Madame la Représentante Résidente**, l'expression de ma considération distinguée.

A

**Madame la Représentante Résidente
du Programmes des Nations Unies
Pour le Développement (PNUD)**

DAKAR

**Pour le Directeur
de l'Investissement
et par Délégation
Le Directeur Adjoint**

Gorgui Yérime FALL



Gouvernement du Sénégal

Programme des Nations Unies pour le Développement



Au service
des peuples
et des nations

Numéro du Projet : SEN/10 00087258 Code ATLAS
 Titre du Projet : **Renforcement des dynamiques de développement économique et social (PRODES)**
 Sources des fonds : Fonds TRAC du PNUD

La contribution du PNUD au budget dudit projet est modifiée comme suit :

Montant total du budget code « E » SEU =	2,500,000
Montant total du budget révisé code « F » SEU =	2,050,000
Augmentation/Diminution SEU =	-450,000

Arrangements de gestion : Exécution nationale
 Institution désignée : Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance
 Code de la révision : F
 Raison de la révision : Obligatoire
 Date de démarrage des opérations : Octobre 2013.
 Date d'achèvement des opérations : Septembre 2017
 Date d'achèvement financier : Septembre 2018

Justifications de la révision :

La présente révision budgétaire du Programme de Renforcement des Dynamiques de Développement Economique et Social (PRODES) a été effectuée en vue de refléter les dépenses 2013-2014 et de reprogrammer les allocations du PNUD (2015-2017), pour renforcer son alignement au Plan Stratégique du PNUD et au Plan Sénégal Emergent (PSE).

Approuvé par

Pour le Directeur
de l'Investissement
et par délégation
Le Directeur Adjoint

Au nom du Gouvernement Titre Signature Date 17 DEC 2014

Gorgui Yérime FALL

Au nom du PNUD Titre Signature Date 01 Dec 2014



F. Bintou DJIBO
Représentant Résident

1. CONTEXTE

La présente révision budgétaire code B s'inscrit dans la logique stratégique d'une meilleure efficacité de l'action du PNUD par rapport à ses avantages comparatifs de renforcement des capacités, dans le cadre d'une effective synergie avec les actions en cours et d'alignement aux orientations par rapport aux réformes en cours du Système des Nations Unies et au Plan Sénégal Emergent (PSE).

Dans le souci d'une meilleure efficacité de ses services au profit d'un monde très dynamique, le PNUD, pour s'adapter aux nouvelles réalités du développement dans un environnement changeant, doit reconstituer aussi bien ses capacités que ses ressources financières. C'est dans ce contexte et pour être plus stratégique par rapport à ses missions et plus efficace dans l'assistance aux pays, qu'un processus de réformes ayant conduit au Plan Stratégique du PNUD (2014-2017) a été initié par le Siège.

Bâti sur la vision **d'aider les pays à atteindre à la fois l'éradication de la pauvreté et une réduction significative des inégalités et des exclusions**, ce plan, pour une meilleure reconfiguration des principaux secteurs d'activités centrés sur les pauvres et les exclus, se focalise sur les trois priorités suivantes :

1. **Transformer les économies pour devenir durable ;**
2. Permettre aux démocraties de distribuer les bénéfices du développement ;
3. Gérer les risques pour devenir résilient.

Sur la base d'une approche multisectorielle, flexible et concentrée sur les problèmes à résoudre, la gestion et la conception des nouveaux programmes et projets du plan intégreront, plusieurs dimensions, à savoir :

- la concentration sur les avantages comparatifs ;
- la gestion axée sur les résultats ;
- la qualité accrue des programmes et projets;
- la gestion des coûts et risques associés à la transition.

2. UN MEILLEUR ARRIMAGE AU PLAN SENEGAL EMERGENT

En se concentrant sur **la croissance inclusive durable et la réduction des inégalités et de l'exclusion**, le Plan Stratégique du PNUD est **en phase avec l'axe 2 du PSE portant sur une amélioration des conditions de vie des populations, une lutte plus soutenue contre les inégalités sociales tout en préservant la base des ressources et en favorisant l'émergence de territoires viables**. A cet effet, tous les deux plans reconnaissent l'importance vitale de la protection sociale comme socle déterminant des marches-pieds vers la croissance inclusive et l'émergence.

Inscrit parmi les actions prioritaires des effets UNDAF et traduit dans le Plan d'Actions du CPAP 2012-2016, le PRODES, en phase avec les nouvelles orientations de développement inclusif solaire et durable, constitue un puissant levier de contribution à l'atteinte des effets attendus aussi bien du PSE que du plan stratégique du PNUD 2014-2017.

3. UN ALIGNEMENT DU PRODES POUR UNE MEILLEURE EFFICACITE STRATEGIQUE

3.1. Une concentration des efforts sur les aspects stratégiques en fonction des avantages comparatifs

Dans l'esprit d'une concentration des efforts sur ses avantages comparatifs pour une meilleure efficacité et plus d'impacts, les interventions du PRODES, à la lumière des orientations du Plan Stratégique du PNUD et du Plan Sénégal Emergent (PSE), seront centrées sur les aspects stratégiques et restructurées autour des cinq points ci-dessous en vue notamment:

- d'un positionnement stratégique dans le renforcement des capacités des acteurs concernés, pour une effective synergie avec les efforts du Gouvernement et des PTFs dans le processus d'éradication de l'extrême pauvreté, de réduction des inégalités et de l'exclusion ;

- d'une concentration des priorités sur le ciblage à travers un consensus des acteurs sur le profil de vulnérabilité et la détermination d'indicateurs objectivement vérifiables et acceptés de tous, base essentielle à la constitution d'un fichier unique et unifié de référence ;
- du suivi-évaluation de l'évolution des performances des acteurs dans la croissance inclusive à travers le processus d'éradication de l'extrême pauvreté et de réduction des inégalités et de l'exclusion ;
- de la pérennisation de l'initiative nationale sur la protection sociale pour la croissance inclusive durable à travers l'accompagnement sur l'initiative d'une loi d'orientation sur la protection sociale ;
- d'une communication stratégique et du plaidoyer sur la synergie nécessaire dans le processus d'éradication de l'extrême pauvreté et de réduction des inégalités et de l'exclusion.

En référence à son caractère multisectoriel et intégré, la lutte contre la pauvreté concerne plusieurs structures avec une dimension transversale. Cette situation de la multiplicité des acteurs intervenant dans le domaine fait qu'avec des actions isolées, les résultats concrets avec des impacts visibles tardent à être produits. Pour éviter les duplications et ainsi canaliser les efforts du Gouvernement et ceux des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), sur la protection sociale et la croissance inclusive, le PNUD envisage d'orienter les interventions du PRODES notamment sur :

3.1.1. La contribution à la mise en place d'un fichier unique et unifié

Il s'agira de déterminer le profil de vulnérabilité avec l'identification d'indicateurs de vulnérabilité et de pauvreté objectivement vérifiables et acceptés par tous les acteurs comprenant les groupes vulnérables. Sur la base de termes de référence à élaborer, à partager et à valider avec les structures concernées du Gouvernement et celles des PTFs, ce travail sera fait au plan national, régional, départemental et local.

Il devra aboutir à l'établissement d'un fichier unique et unifié de référence pour le ciblage géographique, communautaire et catégoriel, devant désormais être utilisé pour toute intervention sur la protection sociale et la lutte contre la pauvreté en s'attaquant aux listes prioritaires dudit fichier et en concentrant, sur le plan géographique, les efforts sur les cibles du fichier. De cette manière, l'effet cumulé de toutes les formes de bourses sociales sur les mêmes groupes reconnus les plus vulnérables serait de nature à contribuer, grâce au fichier, à leur relèvement et par la suite à leur insertion dans la croissance inclusive à travers les bourses économiques.

Le ciblage à cet effet, constitue un puissant levier de mise en synergie des efforts et des moyens dans le processus de protection sociale et d'éradication de l'extrême pauvreté. En dépit de sa nécessité, cet élément fédérateur et catalytique des interventions pour une meilleure efficacité et efficience a toujours été le chaînon manquant, d'où son importance dans le renforcement des capacités en matière d'éradication de l'extrême pauvreté et de réduction des inégalités et de l'exclusion.

3.1.2. Suivi de l'évolution du processus de protection sociale et de croissance inclusive

Le PNUD orientera et concentrera son intervention également dans la détermination d'indicateurs de sortie du fichier de manière à permettre aux premières séries d'entrées dans le fichier d'en sortir également une fois que le relèvement et l'inclusion économique des groupes vulnérables auront objectivement été constatés sur la base d'un suivi rapproché des bénéficiaires en vue de leur autonomisation. Au fur et à mesure que des séries entrent dans le fichier, d'autres en sortent pour progressivement arriver à l'éradication de l'extrême pauvreté et la réduction de l'exclusion et des inégalités.

Le PRODES contribuera à prendre en charge, sur la base du fichier unique et unifié articulé à l'Observatoire des Conditions de Vie des ménages et de la pauvreté ancré à l'ANSD, le suivi de l'évolution des performances dans le processus d'éradication de l'extrême pauvreté et de réduction des inégalités et de l'exclusion à travers les différentes séries d'entrées et de sorties du fichier unique et unifié de référence.

3.1.3. Pérennisation de l'initiative nationale de protection sociale (INPS)

Dans cette rubrique, il s'agira pour le PNUD de se concentrer sur l'assistance à l'INPS dont notamment l'accompagnement du processus d'élaboration d'un projet de loi d'orientation sociale en vue du maintien des

acquis en matière de protection sociale, de réduction des inégalités et de l'exclusion dans le processus d'éradication de l'extrême pauvreté et la promotion d'une croissance inclusive.

3.1.4. Renforcement du partenariat avec le Grand-Duché du Luxembourg pour une meilleure efficacité du dispositif d'insertion des jeunes issus du système de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETFP)

Bien que figurant dans le programme opérationnel de terrain, ce volet sera maintenu dans le cadre des interventions du PRODES pour renforcer la coopération entre le PNUD et le Grand-Duché du Luxembourg.

Dans ce contexte, au plan stratégique, il s'agira, sur la base des leçons d'expériences capitalisées et en fonction de la nouvelle orientation sur les priorités que sont l'emploi des jeunes et des femmes et la promotion de l'entrepreneuriat rural pour la croissance inclusive durable, d'élargir le champ d'action au profit des sortants des écoles de formation professionnelles du monde rural comme l'agriculture, l'horticulture, l'élevage et la pêche. Les bénéficiaires de ce volet d'insertion serviront dans ce cadre, de fermiers modèles pour la vulgarisation des acquis en matière d'entrepreneuriat rural.

3.1.5. Une communication stratégique et un plaidoyer sur les résultats et effets

En rapport avec les structures concernées, le PNUD mettra l'accent sur la communication pour un renforcement du plaidoyer sur la nécessaire synergie autour du fichier unique et unifié de référence. Sur la base des données de suivi-évaluation des résultats obtenus au fur et à mesure de l'évolution, les mesures de performance seront réalisées avec une effective mise en œuvre des mesures correctives nécessaires sur la base de débats communautaires impliquant les acteurs concernés.

3.2. En conclusion, les axes de concentration du PRODES concerneront globalement:

3.2.1 La composante 2 composante stratégique : Appui à la mise en œuvre et au suivi de la SNDES/PSE et de l'INPS

Dans cette composante, la concentration des interventions du PNUD portera notamment sur :

- Le volet 2.1 portant renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables pour une croissance économique inclusive avec un accent sur le produit 2.1.1 relatif au « dispositif national de l'INPS est renforcé au profit des groupes vulnérables » ;
- Le volet 2.2 portant appui au pilotage stratégique de la SNDES/PSE et au suivi de la pauvreté pour la promotion du développement humain durable avec le maintien de ses deux produits 2.2.1 et 2.2.2 comprenant respectivement « les capacités de mise en œuvre et de suivi de la SNDES/PSE au niveau national et déconcentré sont renforcées au profit des groupes vulnérables » et « les systèmes de suivi de la pauvreté et du développement humain sont renforcés et rendus fonctionnels au niveau national et local » avec le profil de pauvreté précédemment indiqué.

3.4.2. La composante 1 ou composante opérationnelle de terrain : Renforcement des dynamiques économiques locales et promotion de l'emploi des femmes et des jeunes

Au titre de cette composante, l'accent sera mis sur :

- Le volet 1.2 portant sur « Renforcement et élargissement du dispositif de financement de l'insertion des jeunes issus du système de ETFP » avec ses deux produits 1.2.1 et 1.2.2 comprenant « le dispositif financier d'insertion des jeunes issus du système de l'ETFP est renforcée et élargi » et « les capacités des promoteurs/trices de l'insertion sont renforcées » et ce, dans le cadre du partenariat du PNUD avec le Grand-Duché du Luxembourg.
- Au titre du volet 1.1, portant sur « la promotion des initiatives de développement économique locale », les produits 1.1.1 et 1.1.2 portant respectivement sur « les capacités managériales, techniques et technologiques des porteurs/euses d'initiatives et des partenaires institutionnels sont renforcées » et « l'accès aux mécanismes de financement au profit des femmes et des jeunes porteurs/euses de projets, est renforcé » seront poursuivis dans le cadre maintien du Fonds de Développement Local sur financement du Luxembourg.

<p>Cible 1 : 2013 à 2017, un plan de renforcement des capacités des promoteurs issus du système de l'ETFP et des autres acteurs est élaboré et mis en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un plan de renforcement des capacités des promoteurs et acteurs de l'insertion ; - Former les acteurs de l'insertion (Ministère, promoteurs, centre de formation, ...Collectivité locale, Cellules d'appui à l'insertion, comité d'orientation) sur les mécanismes de financement, de l'éducation financière, de gestion et de sécurisation du fonds ; - Former les promoteurs/lices financiers sur la fiscalité et l'environnement des affaires ; - Former le personnel des institutions financières (micro finance, évaluation de projets, suivi évaluation, fiscalité des MPI etc.) ; - Appuyer le réseautage des SFD pour la sécurisation des fonds ; - Organiser des visites et partage d'expériences pour les promoteurs/lices (foires, portes ouvertes, échanges ...) ; - Organiser des ateliers de capitalisation et de partage sur les stratégies en matière d'insertion et d'emploi des jeunes ; - Actualiser, éditer et diffuser le manuel d'insertion ; - Concevoir, éditer et diffuser des outils et supports de communication sur le fonds d'insertion (fiches techniques, dépliants, plaquettes, kakemono, affiches, flyers, bulletin d'information etc.) ; 	<p>MDS/CSO/D MF/ METFP</p>							
<p>Cible 2 : 2013 à 2017, un plan de communication efficace sur le fonds d'insertion est disponible et mis en œuvre de manière permanente</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Capitaliser et documenter les résultats sur le financement de l'insertion (films documentaires, éditions ...) ; - Consolider le SIG sur le financement de l'insertion et modélisation des données en relation avec le METFP (connexion avec le SIG du METFP) ; - Elaborer la cartographie du financement de l'insertion dans la ZCO ; - Organiser et participer aux foires et aux rencontres ; - Assurer l'appui conseil ; - Appuyer la mise en place d'un dispositif de suivi évaluation du financement de l'insertion au niveau des centres en relation avec le METFP ; - Elaborer des outils de suivi du fonds d'insertion ; - Suivre périodiquement le remboursement/reconstitution du fonds ; - Organiser des missions conjointes (PRP/PRUD/Ministères) de suivi de la BRS, SFD et promoteurs ; 	<p>MDS/CSO/D MF/ METFP</p>				<p>4000</p>	<p>PHUD</p>	<p>71300</p>	<p>6 073 6 073 66 073</p>

Prunt 1 / ? Les capacités des promoteurs/lices et autres acteurs de l'insertion sont renforcées

	4000	PNUD	75 700															
Cible 3: 2013 - 2017, un système d'information, de gestion et de suivi de l'évaluation du financement fonctionnel																		
MDS/CSO/D MF/ METP																		
Organiser des réunions et rencontres de coordination trimestrielles avec les ministères concernés.	4000	PNUD	75 700	32 362	32 362	32 362												
Organiser des ateliers d'auto évaluation annuel, reunion tripartite annuelle, d'évaluation à mi-parcours et d'évaluation finale du fonds d'insertion.	4000	PNUD	71 300	22 989	22 989	22 989												
Services contrat personnel	4000	PNUD	71 405															
Services contrat prestataires	30000	LUX	71 300	22 990	22 990	22 990												
Fournitures de bureau	30000	LUX	73 400															
Véhicules et équipements de bureau	30000	LUX	73 400															
Entretien et maintenance pare auto et informatique	30000	LUX	73 400															
Entretien des locaux	30000	LUX	73 400															
Atelier de planification 2015	30000	LUX	75 700															
Cahuitant	30000	LUX	73 405															
Missions, déplacements et renforcement des capacités, du personnel	30000	LUX	71 600															
Sous-total Fonds Trac																		
Sous-total Fonds Lux																		
TOTAL Produit 1.2.2																		

Cible	Description	MDS/CSO/ANS	Budget	PNUD	LUX	75700	71300	75700	71600	26 000	23 000	4 000	15 000	20 368	20 000	11 638	8 000	30 000	78 287	45 326	79 173	29 173	29 173	
																								276 073
Cible 1 : 2013 -2017, un modèle de ciblage des groupes vulnérables est disponible et mis en œuvre dans les zones d'intervention	- Procéder au ciblage des groupes vulnérables et des ménages pauvres dans les zones d'intervention (CPMD, Communes) - Réaliser le diagnostic participatif des besoins des GV et des ménages pauvres	MDS/CSO/ANS	4000	PNUD	LUX	75700	71300	75700	71600	26 000	23 000	4 000	15 000	20 368	20 000	11 638	8 000	30 000	78 287	45 326	79 173	29 173	29 173	
																								276 073
Cible 2: 2013 -2017, un cadre institutionnel et communautaire de prise en charge des groupes vulnérables est mis en place et fonctionnel dans les zones d'intervention	- Renforcer les capacités des acteurs des plateformes en matière de ciblage, de diagnostic, de planification et de suivi évaluation dans le domaine de la protection sociale - Mettre en place un mécanisme de suivi	MDS/CSO	4000	PNUD	LUX	75700	71300	75700	71600	26 000	23 000	4 000	15 000	20 368	20 000	11 638	8 000	30 000	78 287	45 326	79 173	29 173	29 173	
																								276 073
Cible 3 : 2013 -2017, les plans d'actions des plateformes régionales et départementales de prise en charge des groupes vulnérables sont élaborés	- Appuyer la réalisation des plans d'action des plateformes - Assurer le suivi évaluation des actions réalisées	MDS/CSO	4000	PNUD	LUX	75700	71300	75700	71600	26 000	23 000	4 000	15 000	20 368	20 000	11 638	8 000	30 000	78 287	45 326	79 173	29 173	29 173	
																								276 073
Sous-total Fonds Trac																								
Sous-total Fonds Lux																								
TOTAL Produit 2.1.1																								

Tableau 2.1 - Montreusement de la Protection Sociale des groupes vulnérables pour une politique économique inclusive

Produit 2.1.2 Le dispositif d'appui à l'acte des ménages pauvres aux actifs économiques est mis en place et	Cible 2: 2013 -2017, les ménages pauvres utilisent les lignes de crédits adaptés mises en place pour réaliser leurs projets	MDS/CSO	30000	LUX	77605	133 816	60 000	20 000
- Concevoir et mettre en place un programme spécifique de liens de sécurité économique au profit des ménages pauvres - Assurer l'accompagnement et le renforcement des capacités des ménages pauvres cibles, porteurs de projets productifs - Signer et assurer la mise en œuvre d'un protocole de partenariat avec la Délégation à la protection sociale et solidarité nationale en appui au programme bourse familiale (études stratégiques, ciblage, suivi évaluation et renforcement des capacités) - Définir ou actualiser les procédures et mécanismes d'appui aux projets productifs des ménages pauvres	- Concevoir et mettre en place un programme spécifique de liens de sécurité économique au profit des ménages pauvres - Assurer l'accompagnement et le renforcement des capacités des ménages pauvres cibles, porteurs de projets productifs - Signer et assurer la mise en œuvre d'un protocole de partenariat avec la Délégation à la protection sociale et solidarité nationale en appui au programme bourse familiale (études stratégiques, ciblage, suivi évaluation et renforcement des capacités) - Définir ou actualiser les procédures et mécanismes d'appui aux projets productifs des ménages pauvres	MDS/CSO	30000	LUX	77605	133 816	60 000	20 000

rendu fonctionnel		Produits															
		Assurer le suivi/évaluation des projets produits des ménages pauvres ciblés															
Cible 3 : 2013 -2017, des produits d'assurance maladie adaptés sont développés pour sécuriser les revenus (actifs économiques) des ménages pauvres des collectivités		Capitaliser et étendre l'expérience du PRP dans la commune de SL en matière de micro-assurance santé dans de nouvelles zones ;		MDS/CSO/MSA													
		Signer des protocoles de partenariat avec la CACMUD du Ministère de la santé et de l'action sociale et les SFD et Manuels de santé concernés en appui au programme national de couverture maladie universelle															
		Assurer le suivi/évaluation															
		Sous-total Fonds Trac				350 000		150 000		200 000		133 816		60 000			
		Sous-total Fonds Lux										20 000		153 816			
		TOTAL Produit 2.1.2															
Quot 2.1. Reclassement du F. Producteur Fonds de ré-équilibrage pour les groupes vulnérables pour une prise en compte économique effective																	
Produit 2.1.1		Cible 1 : 2013 -2017, des modèles de		Réaliser des études pour identifier les travaux HIMO en partenariat avec les collectivités locales		30000		LUX		71300				15 000			
L'actes des groupes vulnérables aux services sociaux de base (socio social) est amélioré		travaux HIMO sont développés en relation avec les collectivités locales au profit des jeunes issus de familles pauvres		Définir les procédures et mécanismes de réalisation des travaux HIMO par section ;		4000		PNUD		71300		5 000					
		renforcer															
		Consevoir et mettre en œuvre des filiers sociaux pour l'actes des ménages pauvres au socio social de base (eau/assainissement, éducation, santé, chocs et crises...);		MDS/CSO/CI		30000		LUX		71300		20 000					
		Assurer le suivi/évaluation des actions															
		Cible 2 : 2013 -2017, des services sociaux de base issus des plans d'actions sont réalisés pour améliorer la qualité de vie des ménages pauvres															
		Cible 3 : 2013 -2017, les communautés de base assurent la gestion, la maintenance et le suivi des services sociaux et équipements de base dans les zones d'intervention		Renforcer les capacités techniques et managériales des jeunes et des femmes impliquées dans la réalisation, la gestion, l'entretien et la maintenance des travaux HIMO		MDS/CSO/CI		30000		LUX		75700		6 000			
		Sous-total Fonds Trac				500 000		250 000		250 000		5 000					
		Sous-total Fonds Lux										41 000		46 000			
		TOTAL Produit 2.1.3															
Volume 2.1. Appui au transfert de compétences des SFD et des acteurs de la gouvernance pour la production de l'Etat d'Apprentissage Romain																	
Cible 1 : 2013 -2017, un plan		Identifier les besoins en renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre et le suivi de la SODES		4000		PNUD		21300		16 000							

